

RCS : PARIS Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2016 B 13556 Numéro SIREN : 820 803 963 Nom ou dénomination : 6 FLEURS DE LIS

Ce dépôt a été enregistré le 03/11/2021 sous le numéro de dépôt 117135



20211171352018

DATE DEPOT : 03/11/2021

N° DE DEPOT : 117135

N° GESTION : 2016B13556

N° SIREN : 820803963

DENOMINATION : 6 FLEURS DE LIS

ADRESSE : 16 rue Castagnary 75015 Paris

MILLESIME : 2018

6 FLEURS DE LIS

S.A.S.U. au capital de 1 000,00 Euros

Siège social : 16 RUE DE CASTAGNARY
75015 PARIS

R.C.S : 820 803 963

Greffes du tribunal
de commerce de Paris
Comptes annuels déposés le :

03 NOV. 2021

Sous le N°

117135118

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE **ORDINAIRE ANNUELLE DU 15/02/2021**

Le 15/02/2021,
à 10 heures 30,

Mademoiselle LISRELES HERMOGENES FREIRE, associé unique de la société 6 FLEURS DE LIS, s'est présenté à l'Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation du Président.

Il est établi une feuille de présence signée par l'associé unique présent.

Mademoiselle LISRELES HERMOGENES FREIRE, préside la séance en qualité de Présidente

Le Président constate que l'associé présent remplit les conditions de quorum et de majorité déterminés dans les statuts.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- le justificatif de la convocation régulière de l'associé unique ;
- la feuille de présence;
- le rapport de gestion du Conseil d'administration ;
- l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2018 ;
- le texte des questions écrites adressées par l'associé unique dans les conditions légales ;
- le texte des projets de résolutions.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés à l'associé unique ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que l'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation des comptes annuels
- Affectation du résultat

Le Président donne lecture :

- du rapport de gestion du conseil d'administration,

Le Président ouvre la discussion.

Le Président répond d'abord aux questions écrites de l'associé unique.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

Décision n° 1

L'Assemblée Générale approuve également le montant global des dépenses et charges non déductibles des bénéfices soumis à l'impôt sur les sociétés s'élevant à 44,00 Euros.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne quitus entier et sans réserve au Président de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Décision n° 2

Résultat – Affectation

L'associé unique entérine les comptes de l'exercice clos le 31/12/2018 faisant ressortir un bénéfice de 6 374,10 Euros. A ce résultat s'ajoute le report à nouveau antérieur à hauteur de -16 609,41 Euros. Le résultat à affecter ressort ainsi à -10 235,31 Euros.

L'associé unique décide d'affecter le résultat de -10 235,31 Euros, de la façon suivante :

- Au report à nouveau pour un montant de 6 374,10 Euros. Il passera ainsi de -16 609,41 Euros, à la somme de -10 235,31 Euros après affectation.

L'associé unique constate que, du fait de la perte apparue au titre de l'exercice écoulé, le montant des capitaux propres est devenu inférieur à la moitié du capital social, et qu'il conviendra donc, conformément aux dispositions de l'article L. 225-248, al.1 du Code de commerce, de statuer en Assemblée Générale Extraordinaire, s'il y a lieu à dissolution anticipée ou non de la société, dans un délai de quatre mois à compter de la présente Assemblée.

Rappel des dividendes distribués

L'associé unique prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre des trois derniers exercices (art. 243 Bis du code général des impôts).

Décision n° 3

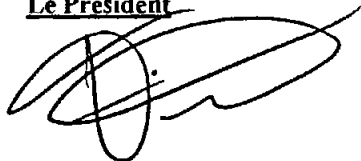
Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous signalons que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge une somme de 44,00 Euros, correspondant à des dépenses et charges non déductibles fiscalement, visées au 4 de l'article 39 du Code général des impôts.

Décision n° 4

L'associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'associé unique.

Le Président

A stylized, handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Désignation de l'entreprise 6 FLEURS DE LIS										Néant ☐ *																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																				
Adresse de l'entreprise 16 RUE DE CASTAGNARY 75015 PARIS																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																														
SIRET		<table border="1"><tr><td>8</td><td>2</td><td>0</td><td>8</td><td>0</td><td>3</td><td>9</td><td>6</td><td>3</td><td>0</td><td>0</td><td>0</td><td>1</td><td>7</td></tr></table>										8	2	0	8	0	3	9	6	3	0	0	0	1	7																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																					
8	2	0	8	0	3	9	6	3	0	0	0	1	7																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																	
Durée de l'exercice en nombre de mois *				1 2		Durée de l'exercice précédent *				1 9																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																				
<table border="1"><thead><tr><th colspan="6"></th><th colspan="2">Exercice N clos le</th></tr><tr><th colspan="6"></th><th colspan="2">31/12/2018</th></tr><tr><th colspan="6">ACTIF</th><th>Brut 1</th><th>Amortissements-Provisions 2</th><th>Net 3</th></tr></thead><tbody><tr><td rowspan="5">ACTIF IMMOBILISÉ</td><td rowspan="2">Immobilisations incorporelles</td><td>Fonds commercial *</td><td>010</td><td colspan="2">10 000</td><td>012</td><td></td><td>10 000</td></tr><tr><td>Autres *</td><td>014</td><td colspan="2"></td><td>016</td><td></td><td></td></tr><tr><td colspan="2">Immobilisations corporelles *</td><td>028</td><td colspan="2"></td><td>030</td><td></td><td></td></tr><tr><td colspan="2">Immobilisations financières * (1)</td><td>040</td><td colspan="2">1 875</td><td>042</td><td></td><td>1 875</td></tr><tr><td colspan="3">Total I (5)</td><td>044</td><td colspan="2">11 875</td><td>048</td><td></td><td>11 875</td></tr><tr><td rowspan="10">ACTIF CIRCULANT</td><td rowspan="2">STOCKS</td><td colspan="2">Matières premières, approvisionnements, en cours de production *</td><td>050</td><td colspan="2"></td><td>052</td><td></td><td></td></tr><tr><td colspan="2">Marchandises *</td><td>060</td><td colspan="2"></td><td>062</td><td></td><td></td></tr><tr><td colspan="2">Avances et acomptes versés sur commandes</td><td>064</td><td colspan="2"></td><td>066</td><td></td><td></td></tr><tr><td rowspan="2">Créances (2)</td><td>Clients et comptes rattachés *</td><td>068</td><td colspan="2"></td><td>070</td><td></td><td></td></tr><tr><td>Autres * (3)</td><td>072</td><td colspan="2">2</td><td>074</td><td></td><td>2</td></tr><tr><td colspan="2">Valeurs mobilières de placement</td><td>080</td><td colspan="2"></td><td>082</td><td></td><td></td></tr><tr><td colspan="2">Disponibilités</td><td>084</td><td colspan="2">9 145</td><td>086</td><td></td><td>9 145</td></tr><tr><td colspan="2">Charges constatées d'avance *</td><td>092</td><td colspan="2">815</td><td>094</td><td></td><td>815</td></tr><tr><td colspan="3">Total II</td><td>096</td><td colspan="2">9 962</td><td>098</td><td></td><td>9 962</td></tr><tr><td colspan="3">Total général (I + II)</td><td>110</td><td colspan="2">21 838</td><td>112</td><td></td><td>21 838</td></tr><tr><td colspan="12">PASSIF</td></tr><tr><td rowspan="10">CAPITAUX PROPRES</td><td colspan="7">Capital social ou individuel *</td><td>120</td><td>1 000</td></tr><tr><td colspan="7">Écarts de réévaluation</td><td>124</td><td></td></tr><tr><td colspan="7">Réserve légale</td><td>126</td><td></td></tr><tr><td colspan="7">Réserves réglementées *</td><td>130</td><td></td></tr><tr><td colspan="7">Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *)</td><td>131</td><td></td></tr><tr><td colspan="7">Report à nouveau</td><td>134</td><td>(16 609)</td></tr><tr><td colspan="7">Résultat de l'exercice</td><td>136</td><td>6 374</td></tr><tr><td colspan="7">Provisions réglementées</td><td>140</td><td></td></tr><tr><td colspan="7">Total I</td><td>142</td><td>(9 235)</td></tr><tr><td colspan="7">Provisions pour risques et charges</td><td>Total II</td><td>154</td><td></td></tr><tr><td rowspan="6">DETTES (4)</td><td colspan="7">Emprunts et dettes assimilées</td><td>156</td><td></td></tr><tr><td colspan="7">Avances et acomptes reçus sur commandes en cours</td><td>164</td><td></td></tr><tr><td colspan="7">Fournisseurs et comptes rattachés *</td><td>166</td><td>3 421</td></tr><tr><td colspan="7">Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : ...)</td><td>169</td><td>14 970</td></tr><tr><td colspan="7">Produits constatés d'avance</td><td>174</td><td></td></tr><tr><td colspan="7">Total III</td><td>176</td><td>31 073</td></tr><tr><td colspan="7">Total général (I + II + III)</td><td>180</td><td>21 838</td></tr><tr><td rowspan="3">RENVIS</td><td>(1)</td><td>Dont immobilisations financières à moins d'un an</td><td>193</td><td>(4)</td><td>Dont dettes à plus d'un an</td><td>195</td><td></td></tr><tr><td>(2)</td><td>Dont créances à plus d'un an</td><td>197</td><td>(5)</td><td>Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *</td><td>182</td><td></td></tr><tr><td>(3)</td><td>Dont compte courant d'associés débiteurs</td><td>199</td><td>(5)</td><td>Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *</td><td>184</td><td></td></tr></tbody></table>																		Exercice N clos le								31/12/2018		ACTIF						Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Net 3	ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010	10 000		012		10 000	Autres *	014			016			Immobilisations corporelles *		028			030			Immobilisations financières * (1)		040	1 875		042		1 875	Total I (5)			044	11 875		048		11 875	ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050			052			Marchandises *		060			062			Avances et acomptes versés sur commandes		064			066			Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068			070			Autres * (3)	072	2		074		2	Valeurs mobilières de placement		080			082			Disponibilités		084	9 145		086		9 145	Charges constatées d'avance *		092	815		094		815	Total II			096	9 962		098		9 962	Total général (I + II)			110	21 838		112		21 838	PASSIF												CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *							120	1 000	Écarts de réévaluation							124		Réserve légale							126		Réserves réglementées *							130		Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *)							131		Report à nouveau							134	(16 609)	Résultat de l'exercice							136	6 374	Provisions réglementées							140		Total I							142	(9 235)	Provisions pour risques et charges							Total II	154		DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées							156		Avances et acomptes reçus sur commandes en cours							164		Fournisseurs et comptes rattachés *							166	3 421	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : ...)							169	14 970	Produits constatés d'avance							174		Total III							176	31 073	Total général (I + II + III)							180	21 838	RENVIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4)	Dont dettes à plus d'un an	195		(2)	Dont créances à plus d'un an	197	(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182		(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199	(5)	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	
						Exercice N clos le																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																								
						31/12/2018																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																								
ACTIF						Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Net 3																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010	10 000		012		10 000																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																						
		Autres *	014			016																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																								
	Immobilisations corporelles *		028			030																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																								
	Immobilisations financières * (1)		040	1 875		042		1 875																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																						
	Total I (5)			044	11 875		048		11 875																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																					
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050			052																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																							
		Marchandises *		060			062																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																							
	Avances et acomptes versés sur commandes		064			066																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																								
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068			070																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																								
		Autres * (3)	072	2		074		2																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																						
	Valeurs mobilières de placement		080			082																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																								
	Disponibilités		084	9 145		086		9 145																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																						
	Charges constatées d'avance *		092	815		094		815																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																						
	Total II			096	9 962		098		9 962																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																					
	Total général (I + II)			110	21 838		112		21 838																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																					
PASSIF																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																														
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *							120	1 000																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																					
	Écarts de réévaluation							124																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																						
	Réserve légale							126																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																						
	Réserves réglementées *							130																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																						
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *)							131																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																						
	Report à nouveau							134	(16 609)																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																					
	Résultat de l'exercice							136	6 374																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																					
	Provisions réglementées							140																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																						
	Total I							142	(9 235)																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																					
	Provisions pour risques et charges							Total II	154																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																					
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées							156																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																						
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours							164																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																						
	Fournisseurs et comptes rattachés *							166	3 421																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																					
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : ...)							169	14 970																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																					
	Produits constatés d'avance							174																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																						
	Total III							176	31 073																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																					
Total général (I + II + III)							180	21 838																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																						
RENVIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4)	Dont dettes à plus d'un an	195																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																								
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197	(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																								
	(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199	(5)	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																								
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																														

Certifiée et conforme à l'original


②

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFP N° 2033-BSO 2020

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise 6 FLEURS DE LIS

Néant ☐ *

A - RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé
au titre de l'IR

018

Exercice N clos le
13.11.2018

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209	210			
	Production vendue	Biens	215	214			
		Services *	217	218	31 492		
		(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)		222			
	Production stockée *			224			
	Production immobilisée *			226			
	Subventions d'exploitations reçues			230	8		
Autres produits			232	31 499			
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)							
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			234	3 113		
	Variation de stocks (marchandises) *			236			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)			238			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *			240			
	Autres charges externes * : (dont crédit bail : - mobilier : - Immobilier :)			242	17 916		
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243	1 005	244	1 031	
	Rémunérations du personnel *			250	2 115		
	Charges sociales (cf. renvoi 380)			252	907		
	Dotations aux amortissements *			254			
	Dotations aux provisions			256			
	Autres charges (dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)		259		262		
	Total des charges d'exploitation (II)					264	25 081
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					270	6 418	
Produits financiers (III)		280		Charges financières (V)	294		
Produits exceptionnels (IV)					290		
Charges exceptionnelles (VI)		(dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D))		347	348	44	
Impôt sur les bénéfices * (VII)					306		
2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)					310	6 374	
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	6 374	314	
Régime d'exploitations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles			318			
	Provisions non déductibles *			322			
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324			
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cptes-cis d'associés		247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM *	248	44
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option			(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))	249		251
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999		
Dédutions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997		
	Entreprises nouvelles (44. sexes)	986	ZFU-TE (44. octies et octies A)	987		342	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981	JEI (44. sexes A)	989			
	ZRD (44. terdecies)	127	ZRR (44. quindécies)	138			
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	991	Pôles de compétitivité hors CICE (art. 44. undécies)	990			
	ZFANG 44. quaterdecies	345	Investissements outre-mer	344			
	Bassins urbains à dynamiser - BUD (art. 44 sexdecies)	992	Zone de développement prioritaire (44. septies)	993			
	Crédance due au report en arrière du déficit			346		350	
	Dédution exceptionnelle (Art. 39 decies)			655			
	Dédution exceptionnelle (Art. 39 decies A)	643	Dédution exceptionnelle (Art. 39 decies B)	645			
	Dédution exceptionnelle (Art. 39 decies C)	647	Dédution exceptionnelle (Art. 39 decies D)	648			
	Dédution exceptionnelle simulateur de	641					
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS					Bénéfices col. 1	Déficit col. 2
	Déficit de l'exercice reporté en arrière *					352	6 418
	Déficits antérieurs reportables *					356	
16 525, dont imputés sur le résultat :							
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS					Bénéfices col. 1	Déficit col. 2	
					370	372	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

REINTEGRATIONS ET DEDUCTIONS DIVERSES

DGFIP N°2033-B-SD 2020

6 FLEURS DE LIS

Extension

[illegible]

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : 6 FLEURS DE LIS

Néant ☐ *

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400	10 000	402		404		406	10 000				
	Autres	410		412		414		416					
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426					
	Constructions	430		432		434		436					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446					
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456					
	Matériel de transport	460		462		464		466					
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476					
Immobilisations financières		480	1 875	482		484		486	1 875				
TOTAL		490	11 875	492		494		496	11 875				

II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
Immobilisations incorporelles		500		502		504		506			
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516			
	Constructions	520		522		524		526			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536			
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546			
	Matériel de transport	550		552		554		556			
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566			
TOTAL		570		572		574		576			

III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)							
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
TOTAL	578	580	582	584	586	588	581	587	589		
		Plus-values taxables à 19 % ⁽¹⁾	579		Régularisations	590	583	594	595		
TOTAL				596	585	597	599				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 F et 208 C du CGL Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

④

**RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES -
DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS**

Désignation de l'entreprise : 6 FLEURS DE LIS										Néant ☐																																																																																									
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES																																																																																																			
A NATURE DES PROVISIONS			Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice																																																																																										
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606																																																																																											
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607																																																																																											
	Autres provisions réglementées *	610		612		614		616																																																																																											
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626																																																																																											
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636																																																																																											
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646																																																																																											
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656																																																																																											
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666																																																																																											
TOTAL		680		682		684		686																																																																																											
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <th colspan="4">B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES</th> <th colspan="4">C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)</th> </tr> <tr> <th colspan="2"></th> <th colspan="2">Dotations</th> <th colspan="2">Reprises</th> <th colspan="2"></th> </tr> <tr> <td>Immob. incorporelles</td> <td>700</td> <td></td> <td>705</td> <td></td> <td></td> <td>1</td> <td>Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes</td> </tr> <tr> <td>Terrains</td> <td>710</td> <td></td> <td>715</td> <td></td> <td></td> <td>2</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Constructions</td> <td>720</td> <td></td> <td>725</td> <td></td> <td></td> <td>3</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Inst. techniques mat. et outillage</td> <td>730</td> <td></td> <td>735</td> <td></td> <td></td> <td>4</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Inst. générales, agencements amén. div.</td> <td>740</td> <td></td> <td>745</td> <td></td> <td></td> <td>5</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Matériel de transport</td> <td>750</td> <td></td> <td>755</td> <td></td> <td></td> <td>6</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Autres immobilisations corporelles</td> <td>760</td> <td></td> <td>765</td> <td></td> <td></td> <td>7</td> <td></td> </tr> <tr> <td colspan="2">TOTAL</td> <td>770</td> <td>775</td> <td></td> <td></td> <td colspan="2">TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD</td> </tr> <tr> <td colspan="2"></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>780</td> </tr> </table>												B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES				C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)						Dotations		Reprises				Immob. incorporelles	700		705			1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	Terrains	710		715			2		Constructions	720		725			3		Inst. techniques mat. et outillage	730		735			4		Inst. générales, agencements amén. div.	740		745			5		Matériel de transport	750		755			6		Autres immobilisations corporelles	760		765			7		TOTAL		770	775			TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD									780
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES				C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)																																																																																															
		Dotations		Reprises																																																																																															
Immob. incorporelles	700		705			1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes																																																																																												
Terrains	710		715			2																																																																																													
Constructions	720		725			3																																																																																													
Inst. techniques mat. et outillage	730		735			4																																																																																													
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745			5																																																																																													
Matériel de transport	750		755			6																																																																																													
Autres immobilisations corporelles	760		765			7																																																																																													
TOTAL		770	775			TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD																																																																																													
							780																																																																																												
II DÉFICITS REPORTABLES						III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C																																																																																													
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				982	16 525	Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI				995																																																																																									
Déficits imputés				983	6 418	Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)				996																																																																																									
Déficits reportables				984	10 107																																																																																														
Déficits de l'exercice				960																																																																																															
Total des déficits restant à reporter				970	10 107																																																																																														
IV DIVERS																																																																																																			
Primes et cotisations complémentaires facultatives										381																																																																																									
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI										325																																																																																									
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite										327																																																																																									
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *										380																																																																																									
dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS										326																																																																																									
N° du centre de gestion agréé										388																																																																																									
Montant de la TVA collectée										374	6 298																																																																																								
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)										378	1 286																																																																																								
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant										399																																																																																									
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice										398																																																																																									
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI										397																																																																																									

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Désignation de l'entreprise:6...FLEURS DE LIS.....										Néant ☐ *				
Exercice ouvert le: ..01/01/2018.. et clos le:31/12/2018								Données en nombre de mois		1	2			
DÉCLARATION DES EFFECTIFS														
Effectif moyen du personnel * :								376	1,00					
Dont apprentis								657						
Dont handicapés								651						
Effectifs affectés à l'activité artisanale								861						
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE														
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE														
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises								108						
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées								118						
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante								119						
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges								105						
TOTAL 1								106						
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée														
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)								115						
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation								143						
Subventions d'exploitation reçues								113						
Variation positive des stocks								111						
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée								116						
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation								153						
TOTAL 2								144						
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾														
Achats								121						
Variation négative des stocks								145						
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances								125						
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois								146						
Taxes déductibles de la valeur ajoutée								133						
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)								148						
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée								128						
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois								135						
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante								150						
TOTAL 3								152						
IV - Valeur ajoutée produite														
Calcul de la valeur ajoutée								(total 1 + total 2 - total 3)		137				
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises														
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).								117						
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE														
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD														
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case								020						
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)								022			Effectifs au sens de la CVAE *	023		
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)								026						
Période de référence								024			/			
Date de cessation										/				
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128. * Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD au § déclaration des effectifs.														

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N°2033-F-SD 2020

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt

(1) Néant ☐ *

Exercice clos le

31122018

SIREN

8 2 0 8 0 3 9 6 3

Dénomination de l'entreprise

6 FLEURS DE LIS

Adresse (voie)

16 RUE DE CASTAGNARY

Code postal

75015

Ville

PARIS

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES
PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE

901

NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS
CORRESPONDANTES

902

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES
PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE

903

1

NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS
CORRESPONDANTES

904

100

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)

MLE

Nom patronymique

HERMOGENES FREIRE

Prénom(s)

LISRELES

Nom marital

% de détention

100,00

Nb de parts ou actions

100

Naissance :

Date

06/07/1993

N° Département

99

Commune

GOIANA

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Titre (2)

Nom patronymique

Prénom(s)

Nom marital

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance :

Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

BAGE Export-comptables janvier 2020

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033-G-SD 202

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1) Néant ☒ *

N° de dépôt

Exercice clos le

31/12/2018

SIREN

8 2 0 8 0 3 9 6 3

Dénomination de l'entreprise

6 FLEURS DE LIS

Adresse (voie)

16 RUE DE CASTAGNARY

Code postal

75015

Ville

PARIS

I - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE :

905

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays



Formulaire obligatoire
(art 223 du Code général des impôts)

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Tambour à date du service

Exercice ouvert le	01012018	et clos le	31122018	Régime simplifié d'imposition	X
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
SI PME Innovantes, cocher la case ci-contre					
SI option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:		Adresse du siège social:	
6 FLEURS DE LIS 16 RUE DE CASTAGNARY 75015 PARIS			
SIRET	8 2 0 8 0 3 9 6 3 0 0 0 1 7	Mét:	
Adresse du principal établissement:		Ancienne adresse en cas de changement:	

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

SIRET															
-------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

B ACTIVITÉ

Activités exercées	Soins de beauté	Si vous avez changé d'activité, cochez la case	
--------------------	-----------------	--	--

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3% ou à 31%*	Bénéfice imposable à 28%	Déficit
	Bénéfice imposable à 15%	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %	
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15%		
	PV à long terme imposables à 19%	Autres PV imposables à 19%	PV à long terme imposables à 0%
			PV exonérées (art. 238 quindecies)

3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprise nouvelle, art. 44 sexies		Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A		Pôle de compétitivité, art. 44 undecies	
Entreprise nouvelle, art. 44 septies		Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies		Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies	
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies		Zone franche Urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A		Autres dispositifs	
Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies					
Société d'investissement immobilier cotée		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15%	

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer: dans le secteur productif, art. 244 quater VV

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%	
--	--

F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/OAC4 (cf. notice du formulaire n° 2065-SD)

1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre	
2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour soumettre la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée	Nom / Adresse N°
3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre	
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe	Nom / Adresse N°

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	OUI	x	NON	Si oui, indication du logiciel utilisé	SAGE GENERATION EXPERT
---	-----	---	-----	--	------------------------

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:	Nom et adresse du conseil:
CABINET CLR EXPERTISE 2 RUE DE LA BRIQUETERIE 77500 CHELLES	
Tél:	Tél:
OGA/OMGA	Identité du déclarant:
Viséur conventionné	Date: 28012021
(Cocher la case correspondante)	Lieu: PARIS
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viséur conventionné:	Qualité et nom du signataire: Gérant
	LISRELES HERMOGENES I
N° d'agrément du CGA/OMGA/viséur conventionné	Signature

* Pour les entreprises avec un exercice ouvert à compter du 1^{er} janvier 2019 et clos en cours d'année 2019, le taux normal d'IS est de 31% (au lieu de 33 1/3 %). Dans ce cas précis, le taux d'impôt sur les sociétés appliqué doit être précisé en annexe libre de la liasse fiscale (cf. la rubrique « Nouveautés » de la notice du formulaire n° 2065-SD).

H RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS											
Montant global brut des distributions ⁽¹⁾		payées par la société elle-même		a		payées par un établissement chargé du service des titres		b			
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (a) ⁽²⁾						c					
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées						d					
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾						e					
						f					
						g					
						h					
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾						i					
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI						j					
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾						Total (a à h)					
I RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)											
Nom, prénom, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 enn. III au CGI): • SARL, tous les associés; • SCA, associés gérants; • SNC ou SCS, associés en nom ou commandités • SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants				Pour les SARL		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
				Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées:					
						à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6		
1				2	3	4	5	6	7	8	
LISRELES HERMOGENES FREIRE				100							
4 RUE DES NOISETIERES 95140 GARGES-LES-GONESSE											
J DIVERS											
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)											
* ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)											
K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION											
REMUNÉRATIONS					MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES A 15%						
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ⁽⁶⁾					MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice						
					MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice						
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ⁽⁶⁾					MVLT réalisée au cours de l'exercice						
					MVLT restant à reporter						

Formulaire obligatoire (article 54 quater
du Code général des impôts)

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE 2018 ou exercice

Désignation de l'entreprise 6 FLEURS DE LIS
Adresse 16 RUE DE CASTAGNARY 75015 PARIS

du _____
au _____

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice ①

NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ		ADRESSE COMPLÈTE
1	HERMOGENES FREIRE LISRELES Président	4 RUE DES NOISETIERS 95140 GARGES LES GONNESSE
2		
3		
4		
5		
6		
7		
8		
9		
10		

RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice ⑥)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ②)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ③)	Valeur des avantages en nature (v. notice ④)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ⑤)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice ⑦)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ⑧)	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
1	2 115			2 115				2 115
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
**	2 115			2 115				2 115

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS

Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 69 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)

Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement

Total

10

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice ①) :

Total des dépenses		Bénéfices imposables ⑨	
- de l'exercice . 2018.. (total col. 9 + total col. 10) ⑩	2 115	- de l'exercice ..2018.. ⑩	6 374
- de l'exercice précédent ⑩		- de l'exercice précédent ⑩	

Nom et qualité du signataire LISRELES HERMOGENES FREIRE
Gérant

À PARIS, le 28012021
Signature 

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

2020

Détermination et suivi des charges financières nettes non admises en déduction et des capacités de déduction inemployées en report en application de l'article 212 bis du CGI

2464

(À souscrire par les sociétés indépendantes non membres d'un groupe fiscal et par les sociétés membres d'un groupe fiscal pour la détermination de leur résultat comme si elles étaient imposées séparément)

I – Montant de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice
A- Règles de droit commun

Charges financières nettes de l'exercice	a	
EBITDA fiscal de l'exercice	b	
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice (montant le plus faible entre a - 30 %*b et a - 3 000 000 €)	c	

B- Clause de sauvegarde en faveur des entreprises membres d'un groupe consolidé

Ratio fonds propres/actifs de l'entreprise	d	
Ratio fonds propres/actifs du groupe consolidé	e	
Si (d) est supérieur ou égal à (e) : Complément de déduction des charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice = 75 % x (c)	f	

C- Règles applicables aux situations de sous-capitalisation

Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du premier plafond de sous-capitalisation, afférent aux dettes contractées auprès d'entreprises non liées ou auprès d'entreprises liées pour la part n'excédant pas une fois et demie les fonds propres	g	
Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du second plafond de sous-capitalisation, afférent à la part des dettes contractées auprès d'entreprises liées excédant une fois et demie les fonds propres	h	

II – Suivi des charges financières nettes non admises en déduction et des capacités de déduction inemployées en report
A- Suivi des charges financières nettes en report

Stock de charges financières nettes restant à imputer à l'ouverture de l'exercice (y compris la solde de la fraction d'intérêt mentionné au 6ème alinéa de l'article 212 du CGI, non imputé à la clôture du dernier exercice ouvert avant le 1er janvier 2019)	i	
Montant de charges financières nettes en report imputé au titre de l'exercice	j	
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice : (c) – (f) ou (g) + 1/3 x (h)	k	
Stock de charges financières nettes restant à imputer à la clôture de l'exercice (i) – (j) + (k)	l	

B- Suivi des capacités de déduction inemployées en report

		Stock à l'ouverture de l'exercice	Capacités de déduction employées au titre de l'exercice (1)	Stock à la clôture de l'exercice
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-5	m			
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-4	n			
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-3	o			
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-2	p			
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-1	q			
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N	r			

(1) Cette colonne peut être servie si (a) est supérieur à (c) – (f)

